

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris

PARIS. 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Courcoing

BUREAU: Téléphone ROUBAIX 351-17

45, rue de la Gare, 45

TOURCOING Téléphone 1-35

3, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

L'ESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

LE PROCHAIN ACHÈVEMENT D'UN VASTE PROGRAMME D'EXTENSION DONNERA AU PORT UNE PROSPERITÉ NOUVELLE

Malgré ses multiples agrandissements, le port de Dunkerque n'est pas encore parvenu au dernier stade de son développement et un rendement meilleur, surtout en cette période de crise économique, est encore possible. L'expérience a d'ailleurs démontré que chaque extension nouvelle, avait correspondu à une augmentation de trafic toujours supérieure aux prévisions les plus optimistes.

Les transformations définitives dont nous allons parler, résultent de la mise en application d'une loi qui date du 22 octobre 1919.

Déjà viennent d'être terminés la création et l'aménagement des terre-pleins

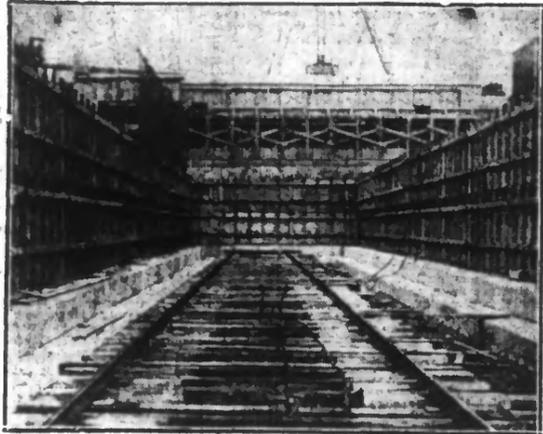
provisoire, ce qui libérera l'établissement maritime d'une lourde entrave à son développement.

Un nouvel avant-port d'une superficie de 80 hectares

Le nouvel avant-port est du type « à jetées convergentes », avec une entrée large de 270 mètres et orientée face au Nord-Nord-Est, pour réduire autant que possible la propagation de la houle à l'intérieur de l'avant-port, dont la surface d'eau sera d'environ 80 hectares.

La jetée est qui prolonge la jetée existante sur une longueur de 700 m., vient d'être terminée. Sa fondation, exécutée à l'air comprimé, comporte l'emploi de 39 caissons perdus. La longueur totale de l'ouvrage atteint maintenant 1.500 m. C'est la plus longue du genre, en France.

La jetée ouest, qui doit protéger l'avant-port contre les vents dominants du N.-O., sera placée sur toute sa longueur, soit 750 mètres. Une première partie de 335 mètres environ, à partir de l'emplacement, est terminée. On peut prévoir que la jetée ouest sera achevée fin de l'année prochaine.



On achève l'ouvrage éclusé, en amont de l'exutoire unique des wateringsues, au port de DUNKERQUE.

de l'île Jenty, les quais provisoires du bassin d'évolution de la darse V, la construction du dock flottant et de son quai d'accostage, le renforcement de l'ouvrage des quais et de l'ouvrage flottant, et enfin tout récemment la construction d'un pont tournant sur la partie de l'arrivage située entre les darses 4 et 5.

L'inconvénient des exutoires actuels

La Flandre Maritime, dont le sol est presque partout au-dessous du niveau des hautes mers, est drainée par un réseau serré de wateringsues qui collectent les eaux et les amènent dans les canaux intérieurs du port de Dunkerque, par l'intermédiaire des canaux de Bourbourg, de Bergues et de Marquise. Il faut ainsi à chaque marée basse évacuer les eaux d'assèchement de plus de 53.000 hectares de terres.

L'évacuation se fait, encore actuellement par deux exutoires : à l'est, le canal de la Cunette et les fossés des fortifications ; à l'ouest, par le canal de dérivation provisoire. Ces canaux d'évacuation qui coulent jusqu'à 1.700.000 m³ par marée, interdisent tout développement du port, qu'ils enserrant étroitement. En particulier, il est indispensable de supprimer l'exutoire de l'ouest et de reporter l'ensemble des dispositifs d'écoulement des eaux à l'est, pour permettre l'extension normale de l'établissement maritime, vers l'est.

Les dispositifs de l'exutoire unique des wateringsues

C'est le but primordial du nouvel exutoire unique des eaux des wateringsues, qui doit se substituer aux exutoires anciens, en améliorant en outre considérablement par ses dispositions, l'assèchement de l'arrière-pays. Cet exutoire est un vaste canal situé à l'emplacement des anciennes fortifications, actuellement déclassées et dérasées par les soins de la ville de Dunkerque. Il a 3.240 mètres de longueur. Il est enjambé par quatre ponts à voûtes charnières, reliant Dunkerque aux communes voisines de Mols-les-Bains et Rosendael.

A chaque extrémité du canal, deux séries d'ouvrages permettent de régler le jeu des écoulements et la tenue des biefs des canaux intérieurs.

A l'aval, un ouvrage de retenue empêchera l'intrusion de l'eau de mer pendant la marée haute. Cet ouvrage sera flanqué d'une puissante station de pompage, capable de refouler 900.000 m³ en 24 heures, qui assurera la continuité des écoulements pendant les pleines



Je vais arriver trop tôt pour le dîner !.

L'aménagement de nouveaux bassins est soumis aux circonstances économiques

Le programme d'extension prévoit que la nouvelle écluse débouchera, à l'amont, dans un grand bassin d'évolution de 1.100 mètres de longueur, et de largeur variant de 300 à 375 mètres, qui donnera accès à la darse V actuelle et aux futurs darses VI et bassin pétrolier. Une partie importante de ce bassin a d'ailleurs été creusée.

Les circonstances économiques actuelles ne permettent pas la réalisation immédiate de ce programme. Un avant-projet vient d'être établi qui ne comporte que la construction de la partie est du bassin d'évolution, afin de permettre l'utilisation de la nouvelle écluse, en la reliant avec les anciens bassins. L'accès des bassins sera réalisé à l'emplacement du poste provisoire ouest, du bassin d'évolution de la darse V qui sera démolie. La longueur du passage sera d'environ 180 mètres.

Cet avant-projet a été approuvé par le Ministère des Travaux publics et les travaux pourront être activement poursuivis aussitôt que l'achèvement et la mise en service de l'exutoire unique des wateringsues permettront de franchir et de supprimer le canal de dérivation provisoire de l'ouest.

D'autre part on ne pourra sans doute pas tarder à réaliser le bassin pétrolier, afin de desservir l'importante raffinerie de pétrole qui vient de s'installer à l'ouest de l'emplacement de ce bassin et surtout afin de supprimer le danger permanent que constitue la réception des navires pétroliers dans la darse IV, c'est-à-dire au milieu des installations du port de Dunkerque.

Ainsi se trouvera parachevée une œuvre de longue haleine, dont les meilleurs résultats attendent les usagers.

Construction d'une écluse géante

De l'avant-port ainsi constitué, les navires accéderont aux bassins par une grande écluse de 280 mètres de longueur utile (328 mètres de longueur totale) et de 40 m. de largeur, actuellement en cours de construction.

L'accès des navires à l'écluse, sera facilité par la présence d'une jetée d'embarcadere de 200 m. de longueur qui a été construite à 60 m. à l'ouest de l'axe de l'écluse. Elle est pratiquement terminée. Les travaux comportent encore le dragage à la côte « moins sept » sur une largeur de 150 m., du chenal d'accès à l'écluse.

L'aménagement de nouveaux bassins est soumis aux circonstances économiques

Le programme d'extension prévoit que la nouvelle écluse débouchera, à l'amont, dans un grand bassin d'évolution de 1.100 mètres de longueur, et de largeur variant de 300 à 375 mètres, qui donnera accès à la darse V actuelle et aux futurs darses VI et bassin pétrolier. Une partie importante de ce bassin a d'ailleurs été creusée.

Les circonstances économiques actuelles ne permettent pas la réalisation immédiate de ce programme. Un avant-projet vient d'être établi qui ne comporte que la construction de la partie est du bassin d'évolution, afin de permettre l'utilisation de la nouvelle écluse, en la reliant avec les anciens bassins. L'accès des bassins sera réalisé à l'emplacement du poste provisoire ouest, du bassin d'évolution de la darse V qui sera démolie. La longueur du passage sera d'environ 180 mètres.

Cet avant-projet a été approuvé par le Ministère des Travaux publics et les travaux pourront être activement poursuivis aussitôt que l'achèvement et la mise en service de l'exutoire unique des wateringsues permettront de franchir et de supprimer le canal de dérivation provisoire de l'ouest.

D'autre part on ne pourra sans doute pas tarder à réaliser le bassin pétrolier, afin de desservir l'importante raffinerie de pétrole qui vient de s'installer à l'ouest de l'emplacement de ce bassin et surtout afin de supprimer le danger permanent que constitue la réception des navires pétroliers dans la darse IV, c'est-à-dire au milieu des installations du port de Dunkerque.

Ainsi se trouvera parachevée une œuvre de longue haleine, dont les meilleurs résultats attendent les usagers.

L'aménagement de nouveaux bassins est soumis aux circonstances économiques

Le programme d'extension prévoit que la nouvelle écluse débouchera, à l'amont, dans un grand bassin d'évolution de 1.100 mètres de longueur, et de largeur variant de 300 à 375 mètres, qui donnera accès à la darse V actuelle et aux futurs darses VI et bassin pétrolier. Une partie importante de ce bassin a d'ailleurs été creusée.

Les circonstances économiques actuelles ne permettent pas la réalisation immédiate de ce programme. Un avant-projet vient d'être établi qui ne comporte que la construction de la partie est du bassin d'évolution, afin de permettre l'utilisation de la nouvelle écluse, en la reliant avec les anciens bassins. L'accès des bassins sera réalisé à l'emplacement du poste provisoire ouest, du bassin d'évolution de la darse V qui sera démolie. La longueur du passage sera d'environ 180 mètres.

Cet avant-projet a été approuvé par le Ministère des Travaux publics et les travaux pourront être activement poursuivis aussitôt que l'achèvement et la mise en service de l'exutoire unique des wateringsues permettront de franchir et de supprimer le canal de dérivation provisoire de l'ouest.

D'autre part on ne pourra sans doute pas tarder à réaliser le bassin pétrolier, afin de desservir l'importante raffinerie de pétrole qui vient de s'installer à l'ouest de l'emplacement de ce bassin et surtout afin de supprimer le danger permanent que constitue la réception des navires pétroliers dans la darse IV, c'est-à-dire au milieu des installations du port de Dunkerque.

Ainsi se trouvera parachevée une œuvre de longue haleine, dont les meilleurs résultats attendent les usagers.

LES ASSISES ONT JUGÉ LE POLONAIS QUI TENTA DE MASSACRER SA FAMILLE A PECQUENCOURT

Stanislas LESNIEWSKI, l'accusé, dont les coups de revolver ne firent aucune victime a été condamné à deux ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

C'est un drame conjugal — le second de la session — qui occupa l'audience de vendredi. Fort heureusement l'événement qui se déroula dans une famille polonaise à Pecquencourt ne causa aucun dommage, aucun des personnes visées par l'accusé ne fut atteint. Celui-ci pourtant ne sortit pas tout à fait indemne de l'aventure, car une fois maltraité, il reçut, ma foi, une belle correction. D'ailleurs voici dans quelles circonstances se sont produits les faits :

Ménage désuni

Le 3 février 1930, Stanislas Lesniewski, contractuellement marié à la malade de Pecquencourt, avec Josephine Traca, une fille, Danièle, actuellement âgée de près de quatre ans, est née de cette union.

L'accord ne régna pas longtemps entre les époux, Lesniewski reprochait à sa femme de se livrer à des dépenses exagérées, lui faisant des scènes de jalousie et se livrant même sur elle à des violences. A diverses reprises, la femme Lesniewski quitta son mari pour se réfugier chez ses parents, notamment en juillet 1932 où, après une violente discussion, Lesniewski quittait Pecquencourt, pour habiter à Sin-le-Noble. Sa femme, qui n'avait aucune ressource, dut alors se placer comme domestique d'abord à Artras, puis à Bailleul où elle donna complète satisfaction à ses patrons.

Séparation et réconciliation

A plusieurs reprises, l'accusé, invita, par lettre, à reprendre la vie commune, mais le 10 juillet 1933, il lui écrivit qu'il ne voulait plus d'elle et qu'elle pouvait demander le divorce, car il l'avait remplacée par une autre femme qu'il aimait beaucoup. Lesniewski a soutenu qu'en agissant ainsi, il espérait exciter la jalousie de sa femme. Peu de temps après il prenait l'initiative d'une demande en divorce et le 30 janvier 1934, M. le président du tribunal civil de Douai rendait une ordonnance de non conciliation entre les époux Lesniewski-Traca et rendait au père la garde de l'enfant. Mais au cours d'un entretien ultérieur, les époux tombèrent d'accord pour reprendre la vie commune et la femme Lesniewski ramena sa fille chez ses parents à Pecquencourt.

Le projet criminel d'un mari impatient

Lesniewski revint ensuite, plusieurs fois, chez ses beaux-parents, et il passa notamment la nuit du 14 au 15 avril.



Stanislas LESNIEWSKI, l'accusé, pendant son interrogatoire.

D'après l'arrêt du 14 avril, il se rendit à Douai, où il acheta un pistolet automatique et une boîte de cartouches chez une dame Gouy, armurière. Puis, vers 20 h., étant pris de boisson, il arriva à Pecquencourt et aperçut, sur la route, sa femme qui circulait à bicyclette. Effrayé, la femme Lesniewski s'enfuit chez ses parents.

Il passa la nuit chez ses beaux-parents.

suivit immédiatement chez lui, l'arsenal chargé par un refus, il pensa que sa femme ne reprendrait pas la vie commune et fonda le projet de tuer et de se suicider ensuite.



Stanislas LESNIEWSKI, l'accusé, pendant son interrogatoire.

D'après l'arrêt du 14 avril, il se rendit à Douai, où il acheta un pistolet automatique et une boîte de cartouches chez une dame Gouy, armurière. Puis, vers 20 h., étant pris de boisson, il arriva à Pecquencourt et aperçut, sur la route, sa femme qui circulait à bicyclette. Effrayé, la femme Lesniewski s'enfuit chez ses parents.



Stanislas LESNIEWSKI, l'accusé, pendant son interrogatoire.

D'après l'arrêt du 14 avril, il se rendit à Douai, où il acheta un pistolet automatique et une boîte de cartouches chez une dame Gouy, armurière. Puis, vers 20 h., étant pris de boisson, il arriva à Pecquencourt et aperçut, sur la route, sa femme qui circulait à bicyclette. Effrayé, la femme Lesniewski s'enfuit chez ses parents.

Il passa la nuit chez ses beaux-parents.

LA SESSION PARLEMENTAIRE EST CLOSE

Le Sénat a voté le projet de grands travaux contre le chômage

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le Parlement est en vacances. C'est évidemment attendu s'est produit, vers la fin de l'après-midi au Sénat, et aux environs de 18 h. 15 à la Chambre des députés.

Devant la Haute-Assemblée, M. Henry CHERON, aussitôt après le vote de la loi sur les grands travaux, a donné lecture du texte officiel, écouté sans manifestation aucune par ses collègues.

A la Chambre, c'est M. Gaston DOUMERGUE qui s'est réservé le soin de faire la communication gouvernementale. Il a accompli le rite avec un ardeur et un entraînement qui en disent long sur ses sentiments personnels.

Un peu avant la levée de la séance, M. Pierre DELOCOUR, député du Nord, avait rappelé l'interpellation qu'il a déposée au sujet des incidents de Valenciennes.

Revenu à la présidence du Conseil, M. Gaston DOUMERGUE a fait part à ses collègues de l'intention qu'il avait maintenue de se mettre activement à la tâche pour parachever l'œuvre de redressement qu'il avait entreprise.

Bienôt, après causerie avec les ministres intéressés, le chef du Gouvernement arrêtera les mesures d'atténuation apportées à certains décrets qu'il a pris l'engagement, à la tribune du Parlement, de réviser et il entreprendra ensuite les dernières réformes qui sont à son programme.

LA SÉANCE

Après avoir adopté divers projets votés par la Chambre, le Sénat a repris, hier, la discussion du projet relatif aux grands travaux contre le chômage.

Après diverses interventions, M. MARQUET expose quelle fut sa pensée d'origine, il rappelle la gravité du problème du chômage et il a pensé mettre les chômeurs au service de la collectivité.

Il a fallu chercher des ressources sans faire appel aux crédits budgétaires : « Notez, dit-il, que 75 % des capitaux des caisses restaurant placés par la caisse des dépôts ».

Le ministre estime que l'on pourrait faire quelque chose pour l'agriculture, grâce au mécanisme du financement du projet.

M. Doumergue intervient

M. DOUMERGUE prenant la parole, prie le Sénat d'avoir égard aux circonstances dans lesquelles le gouvernement a dû agir :

« Il fallait guérir la plaie du chômage et de donner du travail à tous ceux qui n'ont pas et cela dans toutes les régions de France. Nous sommes un pays formé de la réunion des éléments les plus divers. Je sais mieux que personne ce qu'on fait pour lui les populations agricoles.

Sur une question de M. DE BLOIS M. MARQUET explique qu'on mobilise les fonds de la Caisse des dépôts et que l'on verse à la caisse des dépôts et fin fond de travail qui sert au financement du projet.

« TOURISME »

VOIR EN SEPTIÈME PAGE

NOTRE RUBRIQUE :

« TOURISME »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE XXVIII^e TOUR DE FRANCE CYCLISTE

LE FRANÇAIS ROGER LAPEBIE REMPORTE UNE NOUVELLE & BRILLANTE VICTOIRE DANS L'ETAPE « METZ-BELFORT »

Une envolée magnifique de Vervaecke dans le « Ballon d'Alsace », n'est pas récompensée, le Belge fait une chute un peu avant l'arrivée et perd ainsi tout le fruit de son effort

Magne consolide sa place de premier au classement général tandis que Le Grevés s'assure la seconde au détriment de l'italien Bergamaschi

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Belfort, le 6 juillet. — Bis repetita licta, le teneur concède et précise du communiqué qu'il convient de publier après le quatrième « bond » effectué ce jour pour les deux places fortes de Metz et Belfort, à l'occasion de ce vingt-

toire de Vervaecke qui, normalement, devait sanctionner ce quatrième épisode. Un mauvais coup du sort, une chute non loin du but final ne permit pas au héros de la journée de connaître la joie du triomphe.



Le Français Roger LAPEBIE, l'homme le plus vite du lot des coureurs sélectionnés pour courir le « Tour ».

« TOURISME »

VOIR EN SEPTIÈME PAGE

NOTRE RUBRIQUE :

« TOURISME »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

« TOURISME »

VOIR EN SEPTIÈME PAGE

NOTRE RUBRIQUE :

« TOURISME »

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)